

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DDCT 156 Subvention Fonds du Maire (5.700 euros) à deux associations du 7^e arrondissement.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à deux associations domiciliées dans le 7^e arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement, en date du 7 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Comité d'aménagement du VII^e" (n° 189036/2017-08215) 105, rue Saint-Dominique (7^e).

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 700 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'Association des parents d'élèves du conservatoire Erik Satie (n° 156681/2017-07729) 135 bis, rue de l'Université (7^e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des Fonds du Maire (7e), du budget de la Ville de Paris, exercice 2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO